



Garde d'une petite fille de 2 ans

Par **calat**, le **04/08/2009** à **16:29**

Bonjour,
Mon compagnon et moi sommes sur le point de nous séparer, nous ne sommes ni mariés ni pacsés. Nous avons une petite fille de 2 ans et je m'inquiète sur la procédure à suivre et les droits de chacun pour la garde. Il n'est en aucun cas pour moi question de ne pas lui permettre de voir sa fille, mais je ne souhaite pas la lui laisser plus de 2 nuits car depuis qu'elle est née je ne m'en suis pas séparée plus. Il est bien évident que nous allons nous organiser mais quels sont mes droits en tant que maman, sont ils différents du père pour un enfant de cet âge. Mon compagnon travaille de nuit (3nuits/3jours de repos) peut-il me la prendre et la faire garder par une tierce personne hors cadre familial ? Avant de passer devant un Juge des Affaires Familiales quel droit à le papa sur les visites et les gardes ?
Et ensuite qu'elle est la règle la plus courante si j'obtiens la garde principale ? On m'a dit un week sur deux et les vacances scolaires. Même pour un bébé de deux ans ?
Cette situation est très difficile à vivre pour moi.
Merci de me répondre et de m'indiquer la procédure à suivre car je suis partagée entre le fait de ne pas la priver de voir son père et ma tristesse de pas la voir.
Merci laetitia